



## Descendons dans la rue le 2 octobre pour la justice sociale et fiscale, l'écologie et la démocratie

Après la rencontre du 24 septembre avec le Premier ministre Sébastien Lecornu, l'intersyndicale CFDT CGT FO CFE-CGC CFTC UNSA Solidaires FSU a lancé un nouvel appel à une journée de mobilisation interprofessionnelle sur l'ensemble du territoire pour le jeudi 2 octobre 2025.

L'Action catholique ouvrière appelle à participer partout en France à cette journée du 2 octobre, cinq jours avant la Journée mondiale du travail décent, car elle estime que les gouvernants doivent désormais accepter de construire un budget qui respecte la dignité des travailleuses et des travailleurs, en activité, privés d'emploi ou retraités. Ce serait aussi une manière de revitaliser notre démocratie.

Les scénarios envisagés par le nouveau Premier ministre pour ce futur budget nous inquiètent. Par exemple, le durcissement des conditions d'accès aux ruptures conventionnelles pour réaliser plusieurs millions d'économie budgétaire fragiliserait encore plus les travailleuses et les travailleurs concernés, pour lesquels ce dispositif est souvent la seule porte de sortie, principalement quand ils sont en situation de burn out ou de conflit avec leur employeur.

Alors que notre pays est l'un des six plus riches du monde, en 2023, selon les chiffres de l'INSEE, la France compte 5,4 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. L'adoption d'un budget d'austérité risquerait d'aggraver leur situation et de paupériser des milliers de personnes jusque là épargnées par cette situation. Il risquerait aussi de ralentir l'indispensable transition écologique de notre pays alors que le changement climatique pénalise en priorité les personnes qui travaillent en plein air et les personnes privées de moyens pour se chauffer l'hiver ou se rafraîchir l'été.

D'autres solutions budgétaires existent, elles répondraient au principe d'égalité républicaine. Ainsi, la mise en œuvre de nouvelles taxes sur les haut patrimoines, sur les dividendes ou sur les transactions financières qui mettraient davantage à contribution les personnes aux revenus les plus élevés. Par ailleurs, les aides publiques aux entreprises devraient être davantage évaluées en fonction de leur impact positif ou négatif sur l'emploi et l'environnement. Ce serait équitable alors que les associations qui bénéficient de subventions publiques doivent, depuis longtemps, rendre compte de manière très précise de l'utilisation de ces fonds.

Pour l'Action catholique ouvrière, chaque personne doit contribuer à hauteur de ses richesses au bien commun. Plus ces richesses sont importantes, plus les contributions doivent être élevées. Comme le soulignait le Pape François dans son encyclique Fratelli Tutti :

*« La tradition chrétienne n'a jamais reconnu comme absolu et intouchable le droit à la propriété privée, et a toujours souligné la fonction sociale de chacune de ses formes. Le droit de propriété est un droit naturel secondaire découlant de la destination universelle des biens créés. Il n'y a pas de justice sociale capable de s'attaquer aux inégalités qui présupposent la concentration des richesses ».*

**Paris, le 26 septembre 2025**

L'ACO – Action Catholique Ouvrière - est un mouvement d'Eglise qui rassemble des hommes et des femmes et leur propose une relecture de leur vie, un cheminement dans une vie engagée - associative, militante au syndicat, dans un parti politique ou autre - et un cheminement de foi.

### ..... Le secrétariat national

7, rue Paul Lelong – 75002 Paris

Tél. 01 42 36 36 11 – [secretariat@acofrance.fr](mailto:secretariat@acofrance.fr) – [www.acofrance.fr](http://www.acofrance.fr)